



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Neuvième session

Rome, 31 mars - 4 avril 2014

Le point sur l'élaboration d'un cadre pour les normes

Point 9.5 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV

I. Introduction

1. Parmi les décisions prises par la CMP à sa septième session (en 2012) en vue d'améliorer le processus d'établissement des normes¹, figurait la décision suivante:

Un groupe d'étude doit être créé afin d'élaborer un cadre pour les normes financé par des fonds extrabudgétaires.

2. Au début du mois de juin 2013, des ressources extrabudgétaires ont pu être mobilisées pour tenir une réunion de ce groupe d'étude.

3. Le présent document informe les parties contractantes des conclusions auxquelles le groupe est parvenu à ce jour.

II. Résultats du groupe d'étude chargé d'élaborer le *Cadre pour les normes*

4. Le groupe d'étude chargé d'élaborer le *Cadre pour les normes* s'est réuni à Ottawa (Canada) du 18 au 20 septembre 2013. La réunion a été organisée par le Secrétariat de la CIPV et accueillie par l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes. Le rapport de la réunion est en ligne sur le Portail phytosanitaire international (PPI)².

¹ Rapport de la septième session de la CMP (2012), Appendice 4, Décision n°15: <https://www.ippc.int/core-activities/governance/cpm/archive>.

²Rapport de la réunion du groupe d'étude chargé d'élaborer le Cadre pour les normes: <https://www.ippc.int/core-activities/standards-setting/standards-committee>.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

5. Fondamentalement, le *Cadre pour les normes* est censé fournir une vision à long terme pour la planification et la fixation des priorités en matière d'établissement de normes (sur les vingt prochaines années). En outre, il pourrait être utilisé par la CIPV pour présenter aux donateurs une planification à long terme de ses normes, en vue de faciliter la mobilisation de ressources.

6. Sur la base des documents de travail présentés par ses membres, le groupe d'étude a examiné différentes options relatives à l'organisation du *Cadre pour les normes*. Celui-ci pourrait reposer:

- sur le cadre élaboré par M. HEDLEY (Nouvelle-Zélande),
- sur des «codes», selon la méthode choisie par l'OIE, examinée par le Comité des normes (CN) en 2009,
- sur les fonctions des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et les mesures appliquées dans un pays ainsi qu'en matière d'exportation et d'importation de marchandises,
- sur les objectifs stratégiques de la CIPV,
- sur la Convention elle-même.

7. Le groupe d'étude a conclu que la solution la plus cohérente serait un cadre aligné sur les principaux domaines couverts par la Convention et subdivisé selon les obligations, les droits et les responsabilités des parties contractantes.

8. Le groupe d'étude a analysé l'ensemble des normes adoptées afin de déterminer celles qui décrivent des concepts essentiels et sous-tendent l'interprétation commune de la Convention (normes «conceptuelles»), celles qui décrivent des procédures visant l'application technique (normes «de mise en œuvre») et celles qui couvrent ces deux aspects. Les normes ont été ensuite mises en correspondance avec les obligations, les droits et les responsabilités des parties contractantes, énoncés dans les dispositions de la CIPV. Le groupe d'étude a également examiné d'autres documents pertinents (notamment les manuels, recommandations, documents explicatifs) et les documents en cours d'élaboration (notamment les documents afférents à la Liste des thèmes pour les normes de la CIPV, ainsi que des manuels), afin de les harmoniser avec la Convention. Le groupe d'étude a poursuivi son examen afin de recenser les lacunes sur lesquelles il faudrait fournir des indications supplémentaires et de déterminer la manière de combler chacune de ces lacunes, soit par un document «conceptuel», soit par un document «de mise en œuvre», soit par les deux, soit encore par des pièces justificatives.

9. Il convient de noter que le *Cadre pour les normes* pourrait également s'avérer utile pour des activités autres que l'établissement de normes, en particulier aux fins de l'application de la Convention.

10. Le groupe d'étude a émis seize recommandations qui sont énumérées dans le rapport de la réunion. Il a recommandé de présenter ce rapport, pour examen, au Comité des normes (CN) et au Groupe de la planification stratégique. Ce dernier pourrait fournir des avis stratégiques au CN et tenir compte du rapport dans ses délibérations sur les questions de mise en œuvre.

III. Avis fourni par le Groupe de la planification stratégique

11. Le rapport de la réunion du groupe d'étude chargé d'élaborer le *Cadre pour les normes* a été présenté au Groupe de la planification stratégique, à sa réunion tenue du 8 au 11 octobre 2013³. Le Groupe de la planification stratégique a recommandé au CN d'utiliser le cadre pour poursuivre l'analyse des lacunes et de définir les modalités de son utilisation future. Le Groupe de la planification stratégique a suggéré au CN et à la CMP d'utiliser le *Cadre pour les normes* et de recourir à l'analyse des lacunes lorsqu'ils examineront de nouveaux thèmes à ajouter à la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* et détermineront leur priorité. Il a également recommandé de faire examiner les conclusions de la réunion du groupe d'étude chargé d'élaborer le *Cadre pour les normes* par le Comité chargé du renforcement des capacités.

³ Section 7.3 du Rapport de la réunion du Groupe de la planification stratégique (octobre 2013): <https://www.ippc.int/core-activities/governance/strategic-planning-group>.

IV. Analyse entreprise par le Comité des normes

12. À sa réunion tenue du 18 au 22 novembre 2013⁴, le CN a examiné le *Cadre pour les normes* proposé par le groupe d'étude, les modalités d'utilisation éventuelles de ce cadre et les recommandations formulées par le groupe d'étude.

13. Le CN a noté que certaines recommandations avait déjà fait l'objet d'une action et que l'analyse des autres devrait être approfondie. Le CN est convenu que la CIPV devrait servir de fondement au cadre et que les normes devraient être élaborées et utilisées par les parties contractantes à des fins d'harmonisation et dans le but d'aider les parties contractantes à remplir leurs obligations au titre de la Convention. Le CN est également convenu que certaines dispositions de la Convention n'exigeaient pas une harmonisation.

14. Compte tenu de ces recommandations, le CN a prié le Secrétariat de la CIPV de demander au Bureau de la CMP s'il serait prêt à faciliter les débats de la CMP sur les concepts traités dans les normes.

15. Le CN a constitué un sous-groupe, qui a été chargé d'examiner le *Cadre pour les normes* proposé et de se pencher sur certaines des recommandations du groupe d'étude, pour lesquelles l'analyse devait être poursuivie. En outre, le sous-groupe a été prié d'effectuer une analyse des lacunes. Les résultats de cette analyse pourraient être utilisés pendant l'appel à proposition de thèmes pour la prochaine période biennale (en 2015), et il a également été prié de réfléchir aux modalités d'utilisation du cadre pour l'établissement des priorités. Le sous-groupe fera rapport au CN à sa réunion de mai 2014.

16. En ce qui concerne les utilisations potentielles du *Cadre pour les normes*, le CN est convenu que cet outil serait utile:

- aux parties contractantes, pour leur permettre de recenser les lacunes et les mesures correctives (par exemple l'introduction de nouveaux thèmes pour les NIMP, ou l'élaboration de documents)
- au CN, au Comité chargé du renforcement des capacités et au Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre, afin de sérier les priorités relatives à leur programme de travail.
- à la CMP, pour analyser les priorités relatives au programme de travail du Secrétariat de la CIPV
- aux parties contractantes et au Secrétariat de la CIPV, en vue de la mobilisation de ressources, afin d'indiquer aux donateurs potentiels les thèmes qui ne sont pas encore tout à fait au point.
- aux parties contractantes, pour déterminer leurs lacunes s'agissant de l'application de la CIPV et les besoins qui en découlent.

17. Le CN a estimé qu'il était trop tôt pour présenter des recommandations finales à la CMP, mais il est convenu qu'un point sur l'analyse entreprise par le groupe d'étude devrait être présenté à la CMP à sa neuvième session, en 2014.

V. Recommandations

18. La CMP est invitée:

- 1) à *prendre note* du document faisant le point sur les résultats de la réunion du groupe d'étude chargé d'élaborer le *Cadre pour les normes* et sur l'analyse entreprise par le CN
- 2) à *noter* les utilisations éventuelles du *Cadre pour les normes*.

⁴ Section 4.3 du Rapport de la réunion du Comité des normes, novembre 2013: <https://www.ipcc.int/core-activities/standards-setting/standards-committee>.